



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Interdépartementale
des Routes Méditerranée

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE DU CONCOURS EXTERNE
D'AGENT D'EXPLOITATION PRINCIPAL
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT
BRANCHE ROUTES ET BASES AÉRIENNES**

SESSION 2023

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°86-351 du 6 mars 1986 portant déconcentration en matière de gestion de personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, modifié,

Vu le décret n°91-393 du 25 avril 1991 modifié par le décret n°2018-1148 du 14 décembre 2018, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État, et notamment son article 17,

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 30 mai 2017 fixant les règles générales d'organisation, la nature, le règlement et le programme des épreuves du concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 2020 portant nomination de monsieur Denis BORDE en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée à compter du 11 janvier 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Denis BORDE, Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée,

ARRETE

Article 1er : La gestion des routes nationales de la DIR Méditerranée sur les 9 départements de sa zone d'action nécessite en 2023 l'organisation d'un concours externe pour le recrutement d'agents sur le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État.

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement par un arrêté qui sera pris au plus tard le 6 avril 2023.

La composition des membres du jury fera l'objet d'un arrêté spécifique.

Article 2 : La date de l'épreuve écrite est fixée au 6 avril 2023 et la date limite d'inscription au concours au 8 mars 2023.

Les candidats admissibles seront convoqués à l'épreuve orale et pratique qui se déroulera à partir du 5 juin 2023 .

Article 4 : Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marseille le

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée